

**DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW**

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

& ' (() *
+ #)

! " # \$ % #

_____ * , - \$

_____ % * - ' ! 0 - % 0) (" 2 1 /
3 \$ #

4 ' 2 ' (%

4 ' 2 ' * - \$ 4 %

& 3 \$ # & 4 * - \$
4 0 1

\$ ' % - - 5 ' 0 *

* 2 % % 0 " * - " * " ; 0% " (" , " / 1
\$ 5 6 - " 7 - - 8 3 * 4





3 3 \$ #

!! " " " " # "
- ' ! " & ! ") (2
" \$% &

!! " " " "
: ! " : ! ") ;
(!'
<<<<<<<<<<<<<<<<<

& - 4
&> 4>

" & " & "

! "# \$ % &
! "# \$() %)

4 ' - ' 1 ! ' ' % - / * %
0! % 0 % 31 ! ' ? 0 . ' %

* - ! , - \$ %% - % 2 1 ! ' % '
- " - % 2 1 ! ' % - 0
* / 0-% 0 1% - - 2 @ % - !
* / 0-% 0 1after the "amen
Convention") in accordance with the ,time-\$ne!to which
4 ! / * % 0 2 0! % 0 % 31
Financial Account Information?(her2eafter the "CRS MCA

* - ! " 0 " % - - *
-% 5 % - - * (2 ' 2
1 5 -" ' -% ! - 1 ! (' 2 ' 5
2 ' 5 ! 5 % - - * - ' ' @
* - ! 0 ' % - - * ' - -% 2 5 %
% 2 ! 1 - % ! * ' ' -%
1 - ! 1A

/ - ' ' % % 2 2 2 ; - - % - - * - - *
1 - - " ! 1 ' - ! ; - ' 5 * % - - *
' ' - " B " - ! ; - ' 5 * % - - * 5 2
' 1 ! 2 ! 2 - -% ! - ! (2 ' ' 5

0 C 5 -! ! 1 ! @ 2 % - - * 5 -
- 0 ' % - - * - * & /*00 ' % 5 @ 2 5
1 - ! 1 ' ' A % - - *
- ! - ' ' A
? ' % C 5 -! ! " ' " 5 @ 2 % - - * 5 -
' - 0 ' % - - * - * & /*00 1 !
@ - 1 ! - ! - 1 ' % - - *
' ' A
& ! ! ' % - - 0 ' % - - * -
/*00 % 2 - + 5B 2 ! ; - - ! ; - %
5 - % ! - ' 5 - ! ; - %
' % - * & /*00A
* ' % ! 2 ' ; - * & + - ' % - 0 ' ' 5
% - - *) ' % - - * * & /*00" 5 + ' % + B! ' 5
0 ' ! - ! ; - - 2 % ' * & /*00"
! 1 ' ! ; - 5 ' % A
' - \$- % - - * ' ' 5 -
' % ' * & /*00 ' - % - * & /*00 5 % , -
\$ - 1 @ ! 1 5 ' % ! ; -
' - \$- % - - * ' ' - %
' - 0)" 5 , - \$ - @ ' 1 % - -
* % - % - " ! ; - - " 5 1 + -
5 ' % ! ; - - * & /*00 5 ' 5
B - ! ; - - 2 * & /*00 ! -

") & " &)) "

+ , I ' A m b a s s a d e u r ((+ . , .
/ ' !"#\$() %) + ,+ &+ +

Déclaration relative à la date d'effet pour les éc
% > > c%ncernant l'échange automatique d
1 % '

* -> B + \$ > D pris l'engagement d'échanger a
! % : - et que, pour être en %me sur% d'écha
renseignements en vertu d'Convention concerna
en matière fiscale telle qu'amendée par le Protocole
- % % D % + D * E % - F ' % > %
- Belle s'est engagée \$ > D signé une Déclaration
l'Accord multilatéral entre autorités compétentes co
' 1 % ' + D IE AMAC FNCD' > A

* -> B " ' % > % : 28(6), la Convention amendée s'
administrative couvrant les période"s d'imposition qu
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'app
! ' ; " D janvier de l'année qui
laquelle la Convention amendée est A entrée en vigueur

Considérant que l'article % -> > 1 @ -
convenir que la Convention amendée prendra effet po
portant sur des périodes d'imposAtion ou obligations

* B - ! % H % ; -
Convention amendée que pour ce qui concerne des périod
; - - B * % -> B "
; tions émettrices pour lesquelles la Convention vi
- % 1 ; - - B
d'imposition ou les obligations fiscales D pan prende haa
A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
des renseignements 6e m e v e r a t u c o n v e n t i o n a m e n d é e et de l
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties déclarAnt s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle partie % à d
Partie existante des renseignements Convention amendée a r e
pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou de
-ns la Convention amendée si les deux Parties déclar
d'efA et

Reconnaissant que les renseignements reçus % e -> vertu
l'AMAC NCD peuvent donner lieu à > des demandes-
; - > % " B % H % > - - -> B
juridiction émettrice a échangé automatiqueAment des r

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans-
de l'@rdécl@ Convention amendée et de l'AMAC NCD, ai
demandes de suivi formulées en* applicati-o"n de>!!'art
dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périodes de
qui y figurent, quelles que soient les périodes d'ir
- 1B ! % A

+ + \$ > D-> que la Convention amendée s'appli
dispositions de l'AMAC NCD pour ce qui concerne l'as
+ + \$ > D @ : * % -> B
déclarations similaires, quelles que soient les péri
; - - 1B ! %

+ + \$ > D-> que la Convention amendée s'applique
l'assistance administrative prévue \$ > D son art@ cle
: * % -> B - ' -> % " B B
d'imposition ou les obligations fiscales de la jurid
" B - - % - - ! % 1
échangés en vertu de l'AMAC NCD pour des périodes de
par l'AMAC NCD.